

Comité syndical du 21 janvier 2026

DL2026_01/10

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS, VALORIZON

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **14 janvier 2026**, s'est réuni, Maison de l'Économie Circulaire, le **mercredi 21 janvier 2026 à 10h**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes FOUNAUD-VEYSSET, PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BORDENEUVE, BOUSQUIER, BRUYERE, CAMINADE, DE COLOMBEL, DERC, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LORENZELLI, PONTTHOREAU, ROSIER, ROSO, VERDELET (19)

Représentés : Mme ARMELLINI par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. COLLADO par M. GIRARDI, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER, Mme LAURENT par M. FLORIO, M. LAVILLE par Mme PRELLON, M. LERDU par M. BORDENEUVE, M. SEGALA par M. CAMINADE, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, Mme TONIN par M. BIASOTTO (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Départ de Mme BONNEAU pouvoir de M. BILIRIT avant le vote de la délibération

Nombre de délégués présents : 19

Représentés : 9

TOTAL : 28

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

DL2026_01/10

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS, VALORIZON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, en vigueur ;

Considérant le courrier reçu le 3 décembre 2025 de Mme la Présidente du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne demandant à M. le Président de ValOrizon le retrait du Département de Lot-et-Garonne du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, et ce, à compter du 30 juin 2026 ;

www.valorizon.com

Considérant que le retrait d'un adhérent entraîne la modification des statuts dans les conditions fixées à l'article 11. « Lesdits statuts pourront être modifiés par délibération du comité syndical adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers des votants » ;

Considérant l'avis unanime du comité syndical actant par principe la demande de retrait du Conseil Départemental 47 du syndicat ValOrizon ainsi que les conditions financières, en date du 21 janvier 2026 par *délibération DL2026_01/09* ;

Il est proposé de modifier les statuts conformément à l'article 11 visé ci-dessus, avec les modifications suivantes :

- Retrait du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, soit le retrait de huit (8) délégués à compter du renouvellement des membres du Comité Syndical (articles 1, 7-1 et 8) ;
- Modification de l'article 3 pour le siège de ValOrizon : 16 route de Saint-Léon – ZAE de la Confluence 47 160 DAMAZAN ;
- Tous les autres articles des statuts restent en vigueur.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **APPROUVE** sur le principe les modifications (retrait du Conseil Départemental 47 et adresse du siège) des statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;
- Article 2 : **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches afférentes à ces modifications.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstentions :	0

Publication sur le site internet le 29/01/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Ludovic BIASOTTO